

## **DOSSIER DE PRESSE**

Visite du centre « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » de Montlhéry  
par Fadela Amara, secrétaire d'Etat  
auprès de la ministre du Logement et de la Ville,  
chargée de la Politique de la ville

**I. Le centre « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » de Montlhéry**

**II. Le bilan de l'EPIDe et des centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance »**

**III. Présentation de l'EPIDe et des centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance »**

### **CONTACTS PRESSE EPIDe :**

Nathalie MOUILLET - Directrice de la Communication

Tel : 01 47 71 48 41 / 06 72 66 70 88

Mél : [nathalie.mouillet@epide.fr](mailto:nathalie.mouillet@epide.fr)

Mélanie MONNERET - Attachée de presse

Tel : 01 47 71 48 62 / 06 82 94 90 11

Mél : [melanie.monneret@epide.fr](mailto:melanie.monneret@epide.fr)

**Site Internet : [www.epide.fr](http://www.epide.fr)**

***Fadela Amara , secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Logement et de la Ville, chargée de la Politique de la Ville visite le centre « Défense, 2<sup>e</sup> chance » de Montlhéry ce 18 septembre.***

## **I. Le centre « Défense, 2<sup>e</sup> chance » de Montlhéry : 3<sup>e</sup> centre ouvert par l'EPIDe**

Inauguré le 15 décembre 2005 par Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, le centre « Défense, 2<sup>e</sup> chance » de Montlhéry en Essonne, dont Patrick Sécretin est le directeur, a été le troisième CD2C ouvert par l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe) après ceux de Montry (Seine et Marne en septembre 2005) et de Velet (Saône et Loire en novembre 2005). 85 enseignants et cadres accompagnent les stagiaires accueillis.

Situé au sein de la base militaire du 121<sup>e</sup> Régiment du Train, base de Linas-Monthléry, le centre de Montlhéry occupe une superficie d'environ 2 hectares. Il comprend :

- un bâtiment administratif composé de bureaux et de salles de cours ;
- deux bâtiments dédiés à l'hébergement des jeunes, représentant une capacité totale d'accueil de 240 places ;
- un bâtiment réservé à la restauration et à la détente.

Un accord passé avec la base militaire permet en outre l'accès aux infrastructures sportives pour les stagiaires.

Comme l'ensemble des 22 centres D2C existants, celui de Montlhéry propose à de jeunes adultes **volontaires**, âgés de 18 à 21 ans révolus, sans qualification professionnelle ni emploi, en situation de retard ou d'échec scolaire et en risque de marginalisation, un programme pédagogique visant leur insertion sociale et professionnelle . Ce programme pédagogique est composé de 3 modules :

- une formation civique et comportementale, composée de cours et de mise en pratique quotidienne, qui comprend également une formation aux premiers secours, l'attestation de sécurité routière et la préparation à l'épreuve théorique du permis de conduire (Code).
- une remise à niveau des fondamentaux scolaires ayant pour objectif l'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG) qui correspond à l'ancien Certificat d'Etudes : cette formation générale inclut une initiation à l'informatique et à la navigation sur Internet.
- Un module comprenant la mise en œuvre d'un projet professionnel (orientation, formation et insertion professionnelle) grâce à des partenariats avec des acteurs sociaux économiques et des entreprises.

Parmi les filières professionnelles proposées par le centre D2C de Montlhéry, figurent notamment :

- BTP : 24% des jeunes insérés par le CD2C de Montlhéry ont opté pour les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.
- Transport, Logistique et Magasinage : ces métiers représentent 10% des insertions professionnelles des anciens stagiaires du centre.
- Hôtellerie / Restauration : filière choisie par 12% des jeunes
- Services aux entreprises : ces métiers, parmi lesquels ceux de la Sécurité, totalisent 13% des insertions professionnelles.
- Commerce de Gros et de Détail : 5% des jeunes ont trouvé un emploi dans cette filière professionnelle.
- Industrie : 12% des contrats de travail obtenus par les jeunes.
- A noter : 3% des jeunes ont opté pour une carrière militaire et ont rejoint les Armées.

Par ailleurs, divers secteurs d'activités autres que ceux listés ci-dessus, totalisent un peu plus de 20% des insertions professionnelles.

## II. Le bilan de l'EPIDe et des centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance »

### 1) 22 centres ouverts en 22 mois d'existence :

Créé par ordonnance du 2 août 2005, l'EPIDe pilote le dispositif « Défense, 2<sup>e</sup> chance » : pour réaliser sa mission, l'établissement se devait de créer des centres pour accueillir les jeunes et recruter les personnels des CD2C.

A fin juin 2007, 22 centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » sont déjà ouverts :



- Montry en Seine et Marne (77) en septembre 2005
- Velet en Saône et Loire (71) en novembre 2005
- Montlhéry en Essonne (91) en décembre 2005
- Doullens dans la Somme (80) en avril 2006
- Saint Clément les Places dans le Rhône (69) en juin 2006
- Val de Reuil dans l'Eure (27) en juin 2006
- La Haute Maison en Seine et Marne (77) en octobre 2006
- Alençon dans l'Orne (61) en octobre 2006
- Giel dans l'Orne (61) en octobre 2006
- Vitré/Etrelles en Ille et Vilaine (35) en novembre 2006
- Annemasse Burdignin en Haute Savoie (74) en novembre 2006
- Lanrodec dans les Côtes d'Armor (22) en décembre 2006
- Laon Couvron dans l'Aisne (02) en décembre 2006
- Combrée dans le Maine et Loir (49) en janvier 2007
- Langres dans la Haute-Marne (52) en janvier 2007
- Ambronay dans l'Ain (01) en février 2007
- Belfort sur le Territoire de Belfort (90) en février 2007
- Autrans en Isère (38) en février 2007
- Strasbourg dans le Bas-Rhin (67) en mars 2007
- Bordeaux en Gironde (33) en avril 2007
- Marseille dans les Bouches du Rhône (13) en juin 2007
- Margny-les-Compiègne dans l'Oise (60) en juin 2007

## **2) Les effectifs de jeunes accueillis dans les centres :**

Lorsqu'un centre nouveau est ouvert, il accueille dans un premier temps une trentaine de jeunes et ce, indépendamment de sa capacité totale d'hébergement, puis voit son nombre de places augmenter au fur et à mesure : cette politique d'ouverture de places progressive mise en place par l'EPIDe répond à trois exigences pragmatiques :

- permettre à l'équipe pédagogique et au personnel du centre de prendre leurs marques dans cette nouvelle activité,
- laisser le temps au centre de s'inscrire dans le paysage local et nouer les partenariats auprès des structures qui sont au contact des jeunes (Missions Locales, PAIO, BIJ, Maisons de l'Emploi, ANPE Jeunes, Associations, ...) et des acteurs susceptibles de proposer des débouchés professionnels,
- lisser dans le temps les sorties de jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle en évitant que 100 ou 200 jeunes quittent un centre au même moment, ce que le marché de l'emploi pourrait difficilement absorber dans la plupart des cas.

Les centres ouverts récemment ont donc aujourd'hui un nombre de places ouvertes largement inférieur aux centres créés depuis plus d'un an. C'est pourquoi l'EPIDe comptabilisait 1.580 jeunes dans ses 22 établissements à l'issue de la session d'admission de juin 2007 et que 2.000 places devraient être pourvues au total, après les deux prochaines sessions d'admissions prévues en octobre et décembre prochains.

### 3) Le taux d'insertion des jeunes :

Les objectifs sont de réaliser l'insertion sociale et professionnelle pour un jeune sur deux, dont les 2/3 avec un contrat de travail à l'issue de leurs parcours (contrat en alternance, CDD égal ou supérieur à 6 mois, CDI, pacte junior...) et de permettre aux autres d'accéder à une formation qualifiante (CFA, par exemple) à laquelle ils ne pouvaient s'inscrire avant leur entrée au centre.

L'expérience des premiers centres ouverts indique que 85 % des jeunes ont demandé un parcours d'environ un an : la situation de départ aux plans comportemental et scolaire ainsi que la rapidité d'évolution et les exigences de la filière professionnelle choisie déterminent en effet la durée nécessaire du programme. Les statistiques de l'EPIDe portent donc sur les premières promotions de jeunes, inscrits depuis au moins un an, soit 755 jeunes dont 35 d'entre eux demandent un parcours plus long et sont toujours en formation dans les centres.

Sur les 720 jeunes sortis des centres, 30% d'entre eux n'ont pas été au bout de leur parcours, soit du fait d'un abandon de leur part, soit du fait de leur exclusion des centres. Néanmoins, une partie d'entre eux a tiré profit du programme suivi partiellement et ont trouvé un emploi, même s'ils ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'établissement.

Si on prend en considération l'ensemble de ces 720 jeunes, le taux d'insertion constaté sur les premières promotions est de 51,2%.

Si l'on se réfère aux 70% de jeunes ayant été au bout de leur programme pédagogique, ce taux d'insertion s'élève alors à 74%.

- 91% des jeunes insérés ont obtenu un contrat de travail dont 21% dans le BTP, 13% en Hôtellerie/Restauration, 12% dans les Services à la Personne, 11% en Transport / Logistique / Magasinage, 11% dans les Services aux Entreprises, 6% dans l'Industrie et 5% dans le Commerce de Gros et de Détail,....
- 9% ont opté pour une entrée en formation qualifiante ou diplômante.

La formation civique et comportementale ainsi que la remise à niveau scolaire s'avérant nécessaires pour la mise en œuvre du projet professionnel, il est à noter que le taux de réussite :

- au Certificat de Formation Général est de 93%
- à l'Attestation de Formation aux Premiers Secours est de 94%
- à l'Attestation de Sécurité Routière est de 98%.

Les résultats spécifiques du CD2C de Montlhéry traduisent ces moyennes avec toutefois une répartition légèrement différente des filières professionnelles choisies par les jeunes (comme indiqué en page 3).

#### 4) Les partenariats avec les entreprises :

Des partenariats sont en cours avec un certain nombre d'entreprises. Ils concernent :

- des aides directes sur le plan de la formation : matériel de formation, interventions de formateurs professionnels, délivrance de formations ...
- une aide à l'insertion et à l'emploi : présentation de métiers aux jeunes, stages de découverte de métiers en entreprise et offres d'emplois.

Des conventions ont déjà été signées au niveau national avec le groupe Colas, Flunch, le groupe Accor, la Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité, la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération Nationale des Travaux Publics, GTM, Vedior Bis, l'AFT-IFTIM, le groupe VINCI, Elixir Avenance, le groupe Eiffage, le Groupement des Professionnels de Services et d'autres accords sont actuellement en cours de finalisation.

Par ailleurs, de nombreux partenariats se sont noués entre les centres déjà ouverts et les entreprises implantées régionalement à proximité des établissements.

### III. Présentation de l'EPIDe et des centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance »

#### 1) L'EPIDe (Etablissement Public d'Insertion de la Défense)

Créé par l'ordonnance du 2 août 2005, l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe), est en charge du dispositif « Défense, 2<sup>ème</sup> chance ».

Cet établissement public administratif, est placé sous la double tutelle du ministère de la Défense et du ministère de l'Emploi.

Dirigé par Olivier Rochereau (DG), l'EPIDe a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, en risque de marginalisation et **volontaires** au terme d'un projet éducatif global. Il s'agit de favoriser leur entrée dans la vie active en leur proposant un parcours adapté, la formation dispensée contribuant à une insertion durable.

Pour réaliser cette mission, l'EPIDe :

- crée et gère des centres de formation civils, les centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » ;
- organise le programme pédagogique enseigné dans ces centres ;
- procède au recrutement des personnels des centres ;
- accueille et héberge les jeunes dans le cadre de ce parcours qui peut durer de six mois à deux ans ;
- initie et développe aux côtés des centres les partenariats nécessaires à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'établissement public est habilité à développer des partenariats et des actions de coopération nationale ou internationale avec des collectivités publiques, des entreprises, des organismes publics ou privés de formation.



Depuis septembre 2006, l'EPIDe fait partie des structures agréées au titre du **Service Civil Volontaire (SCV)** par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE).

## **2) Présentation des centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » (CD2C)**

Ouverts aux jeunes filles comme aux jeunes gens, les centres fonctionnent selon un principe d'internat, reposent sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes, visant à éliminer toute discrimination sociale.

Les classes ont des effectifs réduits (15 élèves en moyenne) ce qui permet de donner les meilleures chances de réussite au projet pédagogique.

### **Un programme pédagogique complet, individualisé et très encadré...**

Il s'agit d'un parcours complet incluant un accompagnement personnalisé pour permettre au jeune de retrouver ses repères, de construire et de s'approprier son projet professionnel tout en acquérant les qualités comportementales et les compétences répondant aux attentes des entreprises. La durée (6 mois minimum) ainsi que l'internat s'avèrent nécessaires pour obtenir des résultats efficaces sur ces jeunes en difficulté.

Le programme dispensé dans les centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » comprend 3 modules :

- **une remise à niveau des fondamentaux scolaires** avec un enseignement adapté aux besoins de chaque élève. L'objectif est de faire acquérir aux volontaires en six mois de formation le niveau du certificat de formation générale (CFG) qui correspond à l'ancien « certificat d'études » et une attestation d'initiation à l'informatique et à la navigation sur Internet ;
- **une éducation civique et comportementale** conjuguant théorie (instruction civique notamment) et mise en application quotidienne. Ce module inclut également une formation aux premiers secours obligatoire et une formation à la sécurité routière. Les jeunes obtiennent ainsi leur AFPS (Attestation de Formation aux Premiers secours) et leur attestation de sécurité routière (ASR). Les volontaires peuvent également se préparer à l'épreuve théorique du permis de conduire (code de la route). La formation civique et comportementale débouche sur une attestation de formation civique et comportementale. De plus, les volontaires ayant effectué un séjour d'au moins 6 mois dans un centre "Défense, 2<sup>ème</sup> chance" peuvent obtenir le Brevet du Service Civil Volontaire.
- **une préformation / insertion professionnelle** devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'activités en tension tels que : hôtellerie, restauration, services d'aide à la personne, services aux entreprises, BTP, transport et logistique...

S'y ajoutent des activités physiques, une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi qu'un apprentissage du respect de l'autorité.

La préformation professionnelle, conduite en partenariat avec les entreprises et les structures implantées localement à proximité d'un centre D2C, doit permettre l'apprentissage d'un métier et offrir aux jeunes la possibilité :

- soit de poursuivre leur apprentissage dans une filière de formation classique à l'issue de leur parcours au sein d'un centre;
- soit de les aider à trouver un emploi : CDI, contrat en alternance (apprentissage, professionnalisation), CDD égal ou supérieur à 6 mois.

### **Le personnel des centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance »...**

Les centres sont des établissements civils et non militaires. Chaque centre a un directeur et dispose du personnel administratif, pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Le personnel pédagogique et d'encadrement est d'origine multiple et se compose :

- de professeurs et d'assistants détachés du ministère de l'Education Nationale ;
- de cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique qui participent également au module de formation générale, parmi lesquels se trouvent d'anciens militaires et des éducateurs, tous devant disposer d'une expérience en matière d'encadrement des jeunes, d'une forte disponibilité et d'une capacité d'investissement personnel importante ;
- d'une équipe en charge de l'insertion professionnelle qui accompagne le jeune dans la définition et la validation de son projet professionnel en liaison avec les structures et entreprises partenaires du centre.

Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet, les personnels des centres « D2C » reçoivent en interne une formation spécifique initiale complétée par des stages réguliers afin de disposer d'une bonne connaissance de ce public et de pouvoir assurer leur mission le plus efficacement possible.

Le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40% de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre.

### **3) Les jeunes : volontaires à l'insertion (VI)**

Les centres « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » accueillent les jeunes, garçons et filles, qui répondent aux critères suivants :

- être **volontaire** pour ce programme ;
- avoir entre 18 et 21 ans révolus ;
- être sans qualification professionnelle ni emploi ;
- être en règle avec la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- être médicalement apte à la pratique du sport.

Les jeunes de nationalité étrangère sont admis dans les centres "Défense, 2ème chance" au même titre que les jeunes de nationalité française, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi. Les jeunes de nationalité étrangère désireux de s'inscrire dans un centre « D2C » doivent en conséquence :

- répondre aux critères mentionnés ci-dessus,
- justifier d'une résidence régulière et continue de plus d'un an sur le territoire français,
- bénéficier d'un libre accès à l'emploi ou d'une autorisation administrative ouvrant droit au travail : pour les jeunes issus de l'espace économique européen, seule la condition de résidence de plus d'un an sur le territoire national est exigée. Néanmoins, les jeunes ressortissants des nouveaux états membres de l'Union Européenne sont soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour. Pour les autres nationalités, la carte de résident (ou certificat de résidence) d'une durée de 10 ans ou la carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale" ou "salarié" ou "travailleur temporaire" est nécessaire.

Les jeunes signent un contrat de volontariat pour l'insertion avec l'établissement, non assimilable à un contrat de travail, pour une durée de 6 mois et renouvelable au maximum 3 fois.

La formation comme l'internat sont totalement gratuits.

Les jeunes perçoivent une allocation de 300 € par mois dont 150 € sont versés tous les mois et 150 € sont remis en fin de formation sous forme de prime capitalisée (la prime est versée aux volontaires ayant dépassé deux mois d'ancienneté). Cette part d'allocation capitalisée a pour objectif d'aider les jeunes après leur sortie, tout en les encourageant à suivre le programme jusqu'au bout avec assiduité et implication.

Les admissions des volontaires à l'insertion ont lieu par sessions d'admissions à dates fixes pour l'ensemble des centres. Ainsi, les recrutements se font tous les 2 mois (en dehors des 2 mois d'été), à savoir en février, avril, juin, octobre et décembre.

Les jeunes peuvent s'inscrire auprès :

- du bureau ou centre du service national dont ils dépendent
- de leur mission locale
- de leur agence pour l'emploi locale
- de leur maison de l'emploi locale
- de leur centre communal d'action sociale
- directement sur le site Internet de l'EPIDe [www.epide.fr](http://www.epide.fr) (rubrique jeunes / inscription).